



Extrait du registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 09 DEC 2020
et publié le 11 DEC 2020 est exécutoire.

Question n° 22

Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants révision du règlement intérieur de l'aire d'accueil

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi trois décembre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Monsieur Nicolas RIBET
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTRE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Florence COMBES À partir du point n° 13 Pouvoir à Malika LACH-HAB
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 36
Membres votants : 38

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BIGOT

Date de la convocation : 26 novembre 2020
Date de l'affichage : 26 novembre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201203-03122020Quest22-DE
Date de télétransmission : 09/12/2020
Date de réception préfecture : 09/12/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 3 décembre 2020

Question n° 22

**Aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants
révision du règlement intérieur de l'aire d'accueil**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la délibération du 8 octobre 2020 adoptant le règlement intérieur de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants ;

considérant les nombreuses revendications des Citoyens Français Itinérants concernant l'article 4 du règlement intérieur fixant la redevance d'occupation à 8 € par jour et par emplacement ;

considérant que Monsieur le Président a souhaité de nouveau soumettre au vote, à bulletin secret, le montant de cette redevance.

Le dépouillement des votes à donner les résultats suivants :

Nombre d'enveloppes trouvé dans l'urne	:	38
Nombre de bulletins pour le prix de 8 €	:	35
Nombre de bulletin pour le prix de 5 €	:	1
Enveloppe vide	:	1
Bulletin blanc	:	1

Le Conseil communautaire a voté le maintien de la redevance d'occupation à 8 € par emplacement et par jour de l'aire d'accueil des Citoyens Français Itinérants

Le Président

